

«faire vivre la charte paysagère
et architecturale du territoire»

CONCOURS PHOTO

ouvert à tous!

date limite : 18 septembre 2017



LE PAYSAGE AU FIL DU FLEUVE

- 5 photos maximum prises depuis la Charente ou depuis les berges
- 2 photos retenues par commune pour une exposition itinérante

Règlement et inscription sur www.caue16.fr

CAUE / Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

05.45.92.95.93 / caue16@wanadoo.fr

